

**ASSOCIATION DROIT AU LOGEMENT**  
**38**                      **(DAL38)**



Chez association Le Fournil  
DROIT AU LOGEMENT 38  
2, RUE GEORGE SAND  
38100 Grenoble  
06 41 30 55 18  
[droitaulogement@gresille.org](mailto:droitaulogement@gresille.org)  
**Facebook : Droit Au Logement 38**

---

Le 1er Septembre 2018,  
à Grenoble

A l'attention de,

Olivier Veran, Député LREM  
Jean-Charles Colas-Roy, Deputé LREM  
Emilie Chalas, Députée LREM  
Catherine Kamowski, Députée LREM  
Motin Cendra, Députée LREM  
Monique Lomin, Députée LREM  
Caroline Abadie, Députée LREM  
Meynier-Millefert Marjolaine, Députée LREM

## **Locataires, mal-logé-e-s, décideurs, bailleurs Non à la loi Elan, Non aux lois anti-pauvres !**

La loi sur le logement, dite loi Elan (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) bientôt votée, est une véritable attaque contre le droit à se loger des personnes pauvres et précaires Elle va permettre de briser le droit au logement pour tous dans tout un ensemble de mesures. Alors que la France compte 3 millions de logements vacants, le nombre de sans-abri, d'expulsions sans relogement ou de demandeurs de logements sociaux atteint des records historiques.

### **Criminalisation des habitants sans titre**

Squatteurs, locataires ou sous locataires sans titres, personnes et familles qui se maintiennent dans leur logement ou leur hébergement malgré un jugement d'expulsion, victimes de marchands de sommeil..., seront désormais pénalisés pour se maintenir dans leur domicile sans titre. A Grenoble, plusieurs bâtiments occupés, dont le 6 rue Jay sont menacés par ces mesures, alors qu'ils constituent des solutions de logements pour des dizaines de ménages que les pouvoirs publics ne prennent pas en charge

La loi veut pénaliser l'occupation de logements vides d'un an de prison, 7 500 euros d'amende et expulsion sans délai et sans jugement, Alors même que la loi de réquisition n'est pas appliquée et que 160 000 personnes sont à la rue en France.

### **Ouverture d'un sous-marché du logement**

Avec le Bail Mobilité de 3 à 9 mois, les ménages modestes, les étudiants, les jeunes, les migrants, qui ont déjà des difficultés d'accès au logement, devront accepter des baux de location temporaires au mépris du besoin essentiel de stabilité de vie et de loyers adaptés aux revenus. Aujourd'hui déjà beaucoup de personnes sont victime de marchand de sommeil, des bailleurs louant des biens largement dégradé comme nous avons pu le constater sur le quartier de Chamberton ou à la Plaine, à Saint-Martin d'Hères.

### **Expulsions facilitées**

Les possibilités de recours aux expulsions sont élargies. Les délais de prévention des expulsions sont écourtés, les personnes en Contrat à Durée Déterminée ou intérimaires verront leur situation de logement réexaminée tous les deux ans. Les locataires subiront encore plus la menace d'une expulsion locative. Sur le quartier de la Villeneuve, les habitants voient déjà l'impact de la hausse du coût du logement due à la rénovation de certaines montées. Les délai pour une mutation étant long certains foyers deviendront rapidement expulsables avant de trouver un logement adapté à leurs besoins et leurs revenus.

### **Déstructuration du logement social**

Les dispositions de la loi SRU sont revues, permettant à certaines communes de rester en dessous des 25% de logement sociaux (la moyenne de 25% sera comptée au niveau de l'intercommunalité). Les bailleurs sociaux auront l'obligation de vendre un minimum d'1% de leur parc (soit 40000 logements par an) à des sociétés de droit privé.

La concentration des logements sociaux entre les mains des gros groupes de bailleurs, avec prise d'intérêts toujours accrue, est recherchée, au détriment des bailleurs et organismes HLM locaux. Les décisions se prendront toujours plus loin, au mépris des concertations et de la proximité avec les locataires. C'est ce qui se dessine à Villeneuve ou les habitants du 10/20 de l'Arlequin peinent à se faire entendre par le bailleur CDC habitat (ex SCIC) qui fait parti de la SNI.

**La loi Elan répond à la demande des groupes immobiliers et des grands propriétaires d'entretenir la spéculation et la rente immobilière à leur profit. Ils renforceront ainsi leurs privilèges, loin des locataires et de leurs représentants.**

**Nous invitons tout-e-s les locataires, sans-logements et mal-logé-e-s, ainsi que tous les collectifs, associations, et bailleurs sociaux à prendre la mesure de cette future loi, criminalisant les occupants sans titre, n'établissant des baux précaires, pénalisant les personnes en difficulté financière avec des menaces accrues d'expulsion, cassant le logement social en France**

**Le logement doit rester un droit  
fondamental.**